



Compte-rendu réunion du comité directeur

04 Septembre 2021 – BRETTEVILLE SUR ODON

Etaients présents :

Richard PROT – Bernard DECAENS – Dominique FILLONNEAU – Laurence DECAENS – Xavier ANDRIEU – Frédéric LABORIE – Francis LEFORT - Roland CASTERMANT – Denis BLAINVILLE – Christian CAILLEUX – Jack LAUVERGNAT

Excusés :

Éric DELAUNAY – Roger LORMEAU - Julia FRUCHART - Christian BAILLIEZ - Jean-Denis EBREUIL - Philippe MARIE

Richard PROT, président de la Ligue de Normandie, ouvre la séance à 14H30.

1. POINT ADMINISTRATIF

APPROBATION DU COMPTE RENDU :

Le compte rendu du comité directeur du 3 Juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

ETAT DES LICENCES :

Manuel MARIE présente l'état des licences au 31 août 2021. Avec un total de 10689 licenciés, il apparaît que la crise sanitaire n'a que peu impacté la prise de licence au sein des clubs (**95,8% par rapport au 31 août 2020**), sauf chez les jeunes (-30%). Cette tendance se vérifie au niveau national.

La gratuité de la licence fédérale, le dispositif Pass'Sport et les actions des clubs vont favoriser le retour du jeune public.

ACTUALITÉS RÉGIONALES :

- **Projet d'extension du siège social :** le permis de construire n'est à ce jour pas encore en notre possession (validation par Caen la Mer et non pas par la commune de Bretteville). Il devrait arriver très prochainement. En attendant, Jack Lauvergnat demande des devis définitifs et négocie auprès de différentes entreprises du BTP. Une fois le permis établi, un délai légal de 2 mois est à prendre en compte avant le début des travaux (délai de recours).
- **Travaux d'étanchéité du stand de Bretteville-sur-Odon :** lors de la rénovation du Centre Régional en 2015, l'étanchéification de certaines parties de la toiture ne présentaient pas d'urgence. Or aujourd'hui, avec les épisodes orageux subis au printemps, des infiltrations sont apparues notamment sur le plafond du pas de tir 10M et dans le club house. Un devis de réparation d'un montant de 5920,42€ est validé à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 OCTOBRE :

La prochaine assemblée générale prévue le 24/10/21 à Bretteville-sur-Odon est confirmée. Cette assemblée aura lieu au centre socioculturel de Bretteville. Les mesures sanitaires le permettant, il est proposé que cette année, le repas soit maintenu. La convocation va être prochainement envoyée avec les coupons de réservation des repas, qu'il faudra retourner avant le 10 octobre à Jean-Denis EBREUIL.

Aussi, la présentation du Pass Sanitaire sera obligatoire pour accéder à la réunion et au restaurant (sauf si assouplissement des mesures sanitaires nationales). Le masque pourrait aussi être imposé par arrêté municipal. La question sera posée à la mairie et l'information figurera sur la convocation.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES MÉDAILLES :

Christian CAILLEUX, président de la commission des médailles présente la liste des bénévoles pour lesquels une demande de mérite a été déposée puis vérifiée. Le comité directeur valide à l'unanimité les propositions.

Après discussion, il est décidé que les deux grades retenus pour la médaille du mérite régional soient : Écuyer et Grand Écuyer.

Christian CAILLEUX est chargé de faire réaliser les trophées, qui seront distribués lors de l'assemblée générale.

2. POINT FINANCIER

- **Compte de résultat :**

A la suite de la commission des finances qui s'est réunie le 04 septembre matin, Laurence DECAENS présente le compte de résultat au 31 août 2021.

DÉPENSES : 176 951,30 € (***hors dotation aux amortissements***) + dépenses d'investissement : 24 816,36 €

RECETTES : 385 840,20 € + recettes d'investissement 26 814,80€

- **Budgets prévisionnels :**

Budget prévisionnel 2021/2022 : 333 591,68 €

Budget prévisionnel 2022/2023 : 337 890,25 €

Les budgets prévisionnels sont adoptés par les membres présents.

L'ensemble des documents comptables sera contrôlé par la commissaire au compte et détaillé lors de l'Assemblée Générale à BRETTEVILLE-SUR-ODON le 24 octobre prochain.

- **Tarifs licence et cotisation club 2022/2023**

Le comité décide unanimement de maintenir les mêmes tarifs de cotisation Ligue sur la saison 2022-2023, soit 17€ pour un adulte, 4€ pour un jeune et 5€ pour la cotisation club.

3. POINT SPORTIF

- **Calendrier sportif**

Manuel MARIE présente le calendrier sportif et l'attribution des compétitions régionales. Après ajout des championnats départementaux, il sera envoyé au club et présenté lors de l'assemblée générale.

- **JO TOKYO :**

Le comité directeur tient à présenter ses vives félicitations à Eric DELAUNAY pour sa très belle 5ème place aux JO de Tokyo et son record olympique lors de la phase de qualification . Sa détermination est exemplaire pour nos jeunes générations de tireurs et nous lui souhaitons de belles réussites dans l'avenir.

- **Autres résultats marquants :**

De très beaux résultats aussi pour Nicolas LEJEUNE (skeet olympique) lors de la Coupe du monde à Lonato (IT) en mai avec 124 points en qualification ainsi qu'une belle 6ème place en finale à Osijek (Croatie). Frédéric LABORIE évoque enfin le parcours exemplaire de Lucile HELARD, qui après un première année en pôle à Strasbourg, termine son année avec des résultats scolaires et sportifs excellents. Son travail est récompensé par son intégration cette saison sur le collectif national junior.

- **Open des clubs Normands & Challenge Ecole de tir :**

La ligue se félicite de la reprise des compétitions au sein de chaque département et remercie les clubs organisateurs de ces deux compétitions ainsi que leurs bénévoles. Nos compétiteurs les plus assidus peuvent grâce à cela retrouver l'engouement des matchs et se préparer pour la prochaine saison. Au total ce sont près de 350 participation enregistrés (matchs tirés) pour l'Open des Clubs et 72 jeunes classés sur le challenge Ecole de tir. Les récompenses pour ces 2 compétitions seront remises aux présidents lors de l'AG.

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Informations Pass Sanitaire :**

Dominique FILLONNEAU, apporte quelques précisions importantes quant à l'obligation de vérification du Pass Sanitaire en vigueur. Il convient de préciser que la vérification doit être faite à chaque visite des tireurs.

Par contre, il est formellement interdit pour les clubs de tenir un registre listant les personnes vaccinées en espérant ne plus avoir à contrôler le Pass. Cela rentre dans le cadre du Règlement Général de la Protection des données (RGPD).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h30.

Richard PROT
Président de Ligue

Jean-Denis EBREUIL
Secrétaire général